

N°17-03-37

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 21 mars 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de J.M. CROQUELOIS) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. (reçoit pouvoir de G.A. FRANQUE) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame DEGREMONT F. (donne pouvoir à J. DELRUE) ;

Messieurs FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BACQUET) ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ;

Absents :

Messieurs DUFOUR O. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

OBJET : ASSOCIATION GALILEE - PARTENARIAT

Rapporteur : Christian LEROY

L'association GALILEE, levier d'initiatives sociales et solidaires, participe depuis sa création en 2001, au développement du Pays de Saint-Omer, en assurant l'animation territoriale et l'accompagnement des initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'assistance technique aux associations et la formation des responsables associatifs et l'appui aux collectivités locales dans l'élaboration de politiques de développement social et de réalisation de projets structurants.

Ces activités se situent à l'intersection entre les enjeux économiques, sociaux et citoyens.

Jusqu'au 31 décembre 2016, GALILEE conventionnait avec le SMLA sur les activités liées à l'ESS et la vie associative, dans le cadre de sa compétence "Pays".

Compte tenu de la restructuration du territoire et de la disparition de la compétence "Pays", GALILEE propose de conventionner directement avec les structures intercommunales (CAPSO et CCPL).

Il s'agit d'une convention de partenariat dont les actions sont les suivantes :

- Animation du territoire (animation du Collectif Local de l'ESS, organisation du "mois de l'ESS", lettre de l'ESS, actions pédagogiques dans les établissements scolaires)
- Accompagnement des initiatives de l'ESS
- Activités du point d'accueil des associations

Le montant de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pour 2017 serait de 4.900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de conventionner avec l'association GALILEE pour le programme d'actions décrit ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer la convention.

La dépense sera réglée au compte 6558 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Président,

